FACULTE DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE
UNIVERSITE DE MONTPELLIER

SYSTEME CONTENTIEUX DE LA CONVENTION EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME

MASTER 1
Droit européen
Droit des personnes et de la famille
Droit de la sanction pénale et de l'exécution des peines
Droit privé général
Droit public – parcours Droit administratif
Droit public – parcours Droit constitutionnel
Justice, procès et procédures

Année universitaire 2026-2027

Caroline Picheral
caroline.picheral@umontpellier.fr

PLAN DU COURS

INTRODUCTION
LA SINGULARITE DE LA CEDH

I – Le socle textuel des valeurs fondamentales communes du Conseil de l'Europe
1. *La nature des droits énoncés*
2. *Le régime des droits énoncés*

II - La régulation internationale des rapports entre les autorités et les individus
1. *Des engagements incorporés en droit interne*
2. *Des engagements soumis à contrôle juridictionnel externe*

TITRE 1 – LA NATURE DU SYSTEME CONTENTIEUX DE LA CEDH

CHAPITRE 1. LA NATURE JUDICIAIRE DU SYSTÈME

SECTION 1. L' ORGANISATION DE LA COUR

§ 1 – Les réformes de la Cour
A. La refonte du système par le protocole modificatif n° 11
B. Le défi récurrent de l'engorgement du système depuis le protocole modificatif n° 11
 1. *Le protocole modificatif n° 14*
 2. *Le processus d'Interlaken*

§ 2 – La composition et les services de la Cour (Moodle]
A. Les juges
B. Le greffe

§ 3 – Les formations de la Cour
A. Les formations ordinaires de filtrage et de jugement
 1. *La formation à juge unique*
 2. *Les comités de trois juges*
 3. *Les chambres*
B. La Grande chambre
 1. *La saisine sur dessaisissement*
 2. *La saisine sur renvoi*

SECTION 2. LA FONCTION CONTENTIEUSE DE LA COUR

§ 1 – La nature des requêtes soumises à la Cour
A. Les requêtes interétatiques
 1. *Le schéma théorique des requêtes interétatiques*
 2. *L'exercice pratique des recours interétatiques*
B. Les requêtes individuelles
 1. *La nature subjective du droit de recours*

2. *La valeur substantielle du droit de recours*
C. Les demandes de mesures provisoires
1. *L'objet conservatoire des demandes*
2. *Le traitement spécifique des demandes*

§ 2 – Le cheminement des requêtes
A. La gestion des requêtes avant communication
1. *La politique de priorisation des affaires*
2. *La politique de filtrage des requêtes*
B. La procédure consécutive à la communication de la requête
1. *Les caractéristiques générales de la procédure*
2. *Le déroulement de la procédure*

CHAPITRE 2. LA NATURE SUBSIDIAIRE DU SYSTEME

SECTION 1. L'IMPACT SUR LES FONCTIONS DE LA COUR

§ 1 – L'évolution du contrôle contentieux
A. Des dynamiques interprétatives persistantes
1. *La théorie de l'instrument vivant et effectif*
2. *La théorie des obligations positives*
B. Une retenue judiciaire en développement
1. *La théorie de la marge d'appréciation*
2. *La procéduralisation du contrôle*

§ 2 – Le renouvellement de la fonction consultative
A. La spécificité du mécanisme institué par le Protocole n° 16
1. *La spécificité par rapport à l'article 47 CEDH*
2. *La spécificité par rapport à l'article 267 TFUE*
B. Le fonctionnement du mécanisme institué par le Protocole n° 16
1. *Titulaires du droit de saisine*
2. *Aspects procéduraux*
3. *Objet matériel des questions*
C. Les répercussions du mécanisme institué par le Protocole n° 16
1. *La portée ambivalente des avis à l'égard des autorités nationales*
2. *L'impact ambigu des avis sur le droit de recours individuel*

SECTION 2. LA PRIORITE DES RECOURS INTERNES

§ 1 – L'obligation d'épuisement préalable des recours internes
A. L'économie générale de l'obligation (art. 35 CEDH)
B. La conception flexible de l'obligation
1. *Le contrôle de l'épuisement des voies de droit et l'exigence d'effectivité*
a) La limitation de l'obligation à l'usage normal des recours disponibles
b) La limitation de l'obligation aux « recours utiles, adéquats, efficaces »
2. *Le contrôle de l'épuisement des griefs et la théorie de l'invocation en substance*
3. *La prise en considération des recours internes exercés par une association*
C. La neutralisation possible de l'obligation d'épuisement préalable des recours internes

1. *L'inapplicabilité de principe* (la notion de pratiques administratives)
2. *Les exemptions d'espèce*

§ 2 – Le lien avec le délai de recours devant la Cour

A. Les règles générales de calcul du délai
 1. *La détermination du dies a quo et la notion de « décision interne définitive »*
 2. *Les modalités de computation du délai et la détermination du dies ad quem*
B. Les contraintes spécifiques applicables aux situations continues **(Moodle]**
 1. *La spécificité des situations continues*
 2. *Le devoir de diligence du requérant (champ d'application et critères d'appréciation)*

TITRE 2 – LE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME CONTENTIEUX DE LA CEDH

CHAPITRE 1. L'EXAMEN DE LA RECEVABILITE

SECTION 1. LA QUESTION GENERALE DE LA COMPETENCE DE LA COUR

§ 1 – Les critères de la compétence de la Cour

A. La compétence *ratione temporis*
B. La compétence *ratione materiae*
 1. *Le contrôle des réserves*
 2. *Le développement des protections « par ricochet »*
C. La compétence *ratione personae*
D. La compétence *ratione loci*

§ 2 – Le fondement de la responsabilité de l'Etat

A. La dimension essentiellement territoriale de la « juridiction » de l'Etat
B. La portée exceptionnellement extraterritoriale de la « juridiction » de l'Etat
 1. *Les limites de la conception spatiale de la juridiction extraterritoriale*
 2. *L'expansion de la conception personnelle de la juridiction extraterritoriale*
 a) La consécration de ressorts multiples
 b) L'exclusion de critères trop extensifs
 3. *L'ancrage d'une approche fractionnée de la juridiction extraterritoriale personnelle*
 a) La portée fragmentaire du lien juridictionnel créé par l'ouverture de procédures dans l'État défendeur au sujet de faits survenus à l'étranger
 b) La portée fragmentée du lien particulier de rattachement tenant au rapport de nationalité avec l'État défendeur

§ 3 – La problématique de la responsabilité de l'Etat en qualité de membre d'une organisation internationale

A. Les principes généraux
B. La compétence de la Cour à l'égard de la mise en œuvre du droit UE
 1. *La consécration et le sens de la présomption Bosphorus*
 2. *Les conditions d'application de la présomption Bosphorus*
 3. *Le critère de renversement de la présomption Bosphorus*
C. La compétence de la Cour à l'égard de la mise en œuvre des résolutions du

Conseil de Sécurité des Nations-Unies **(Moodle)**

1. *Le contentieux des opérations militaires*
2. *Le contentieux des sanctions ciblées*

SECTION 2. LES CONDITIONS SPECIFIQUES AUX REQUETES INDIVIDUELLES

Multiplicité des conditions supplémentaires de recevabilité au titre de l'article 35§2 et § 3, tenant à la qualité procédurale et/ou au fond de la requête, mais focalisation sur la question centrale de la qualité et de l'intérêt à agir du requérant au sens de l'article 34.

§ 1 – Les titulaires du droit de recours individuel

A. Les personnes physiques
B. Les ONG
C. Les groupes de particuliers

§ 2 – L'appréciation de la qualité de victime

A. La détermination de la qualité de victime
 1. *La question de la perte de la qualité en cours de procédure*
 2. *La question de la reconnaissance de la qualité au fondement de la procédure*
B. Les contours de la catégorie des « victimes indirectes »
 1. *La singularisation des griefs à l'origine de la notion de « victime indirecte »*
 2. *La nature des griefs à l'origine d'une possible concurrence avec la qualité de « victime directe »*
C. L'expansivité de la notion de « victime potentielle »
 1. *Des critères flexibles*
 2. *Des limites persistantes*

§ 3 – La déconnexion exceptionnelle des notions de requérant et de victime

A. La qualité d'une personne physique à agir pour le compte d'autrui **[Moodle]**
 1. *La distinction nécessaire avec le maintien de la requête formée par une victime décédée en cours de procédure*
 2. *Les conditions applicables à l'introduction d'une requête au nom d'une victime vivante*
B. La qualité d'une association à agir pour le compte d'autrui
 1. *L'admission exceptionnelle d'une représentation de facto des victimes d'atteintes à la vie et de traitements inhumains ou dégradants*
 2. *L'admission privilégiée d'une représentation de facto des personnes exposées aux effets néfastes du changement climatique*

CHAPITRE 2. LE JUGEMENT DU FOND

SECTION 1. LA TYPOLOGIE DES ARRETS DE LA COUR

§ 1 – Arrêts de radiation et revalorisation des modes extra-judiciaires de règlement des litiges

A. Radiation en cas de règlement amiable
B. Radiation sur la base d'une déclaration unilatérale

§ 2 –Arrêts de violation et octroi de la satisfaction équitable
A. Le fonctionnement du contentieux indemnitaire
1. Les conditions de la réparation
2. La contingence de la réparation
B. La place du contentieux indemnitaire

§ 3 – Arrêts-pilotes et traitement des problèmes systémiques
A. La logique générale de la procédure
B. Les conditions d'application de la procédure

SECTION 2. LA PORTEE DES ARRETS DE LA COUR

§ 1 – L'autorité des arrêts de la Cour
A. La force obligatoire du jugement
1. La portée de la chose jugée
2. Les implications de la chose jugée
B. L'autorité interprétative de la jurisprudence
1. Les fondements de l'autorité interprétative
2. La réception de l'autorité interprétative
§ 2 – L'exécution des arrêts de la Cour
A. Le principe relatif du choix des moyens
B. L'indication de modalités d'exécution
1. L'indication de mesures individuelles
2. L'indication de mesures générales
C. Le rôle de la Cour dans le contrôle de l'exécution de l'arrêt
1. *La procédure de « recours en manquement » sur saisine par le Comité des ministres*
2. *L'examen des problèmes nouveaux soulevés par l'exécution de l'arrêt*
3. *Le suivi impliqué par la procédure d'arrêt-pilote*

ELEMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux en langue française :

(J.) ANDRIANTZIMBAZOVINA, *La Cour européenne des droits de l'homme*, Lefèvre-Dalloz, 2024.

(L.) BURGORGUE-LARSEN, *La Convention européenne des droits de l'homme – Commentaire article par article*, coll « Systèmes cours », LGDJ, 4ème éd., 2024.

(F.) KRENC, *Une Convention et une Cour pour les droits fondamentaux, la démocratie et l'Etat de droit en Europe*, Anthémis-Némésis, Bruxelles, 2023.

(J.-F.) RENUCCI, *Droit européen des droits de l'homme*, LGDJ, 9ème éd., 2021.

(F.) SUDRE, (L.) MILANO, (B.) PASTRE-BELDA et (A.) SCHAHMANECHE, *Droit européen et international des droits de l'homme*, PUF, Coll. « Droit fondamental », 17ème éd., 2025.

Jurisprudence de la Cour

(F.) SUDRE , (J.) ANDRIANTSIMBAZOVINA , (G.) GONZALEZ, (A.) GOUTTENOIRE, (F.) MARCHADIER, (J.-P.) MARGUENAUD , (L.) MILANO, (A.) SCHAHMANECHE, (H.) SURREL et (D.) SZYMCZAK, *Les grands arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme*, PUF, Thémis, 11e éd., 2025.

Chroniques de jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme

La semaine juridique - JCP G (depuis 1993) sous la dir. de Fr. Sudre

La revue des droits et libertés fondamentaux (RDLF) - « Évolution de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme » par Caroline Boiteux-Picheral, M. Afroukh et T. Larrouturou : www.revuedlf.com/cedh/

Revue de droit public (depuis 1999) sous la dir. (actuelle) de L. Milano et H. Surrel

Revue trimestrielle de droit civil (depuis 1996) par J.-P. Marguénaud

Les arrêts de la Cour sont disponibles sur le site Internet : **echr.coe.int (base de données Hudoc)**